



Nombre de conseillers.....43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....33
 Pouvoirs.....07
 Excusés..... 02
 Absent..... 01

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 16 OCTOBRE 2025**

N°2025-10-04 : AJUSTEMENT D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Le jeudi 16 octobre 2025 à 19h30, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, à la suite de la convocation faite le jeudi 2 octobre 2025.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BERTHE Éloïse
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	DJABALI Sara
MANTEL Serge	LAFARGUE Jean-Claude	BEREZIN Serge
MONIER Annick	LEROUX Pierre-Olivier	CRALIS Christophe
MILOTI Donni	DI IORIO Rina	COLLET Marie-Madeleine
BORDES Roselyne	MARKARIAN Olivier	MAUROBET Catherine
CARRATALA Henri	FOURNIER Marine	BITATSI-TRACHET Françoise
MICONNET Olivier	KOUCEM Yacine	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	HODÉ Laurence
AOUATI Kheireddine	BARATTA Jean-Pierre	ROSSINI Christel
MOULINAT-KERGOAT Hélène	ADLANI Myriam	RENAULT Bernadette

Pouvoirs :

LE COZ Lucie	à MONIER Annick
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
MAKHLOUF Dounia	à HERRMANN Marie-Catherine
GUIMARES Odette	à FOURNIER Marine
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
BONINI Bruno	à BITATSI-TRACHET Françoise
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent

Excusés :

HAMZA Ali	AÏDOUDI Salem
-----------	---------------

Absents :

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. M. Olivier MICONNET a été désigné pour remplir ces fonctions.

Reception en préfecture
 093-219300464-20251110-2025-10-04-DE
 Date de télétransmission : 10/11/2025
 Date de réception préfecture : 10/11/2025

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. MANTEL rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L. 1612-1, L. 2311-3 et R. 2311-9 ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°2023-04-08 du 13 avril 2023 créant deux autorisations de programme et crédits de paiement pour deux opérations d'éducation et cadre de vie ;

Vu la délibération n°2024-02-08 du 08 février 2024 actualisant et créant des opérations des deux autorisations de programme et crédits de paiement pour des opérations des programmes équipement scolaire, éducation et cadre de vie ;

Vu la délibération n°2025-03-05 du 20 mars 2025 ajustant les autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu la délibération n°2025-03-08 du 20 mars 2025 approuvant le Budget primitif 2025 ;

Vu délibération n°2025-07-03 du 03 juillet 2025 votant la Décision Modificative n°1 du budget 2025 ;

Vu l'avis de la Commission permanente Administration Générale en date du mercredi 8 octobre 2025 ;

Considérant la nécessité d'actualiser les montants de l'opération Requalification du lac de Sévigné de l'Autorisation de Programme Cadre de Vie, en raison de l'évolution des besoins physiques et de l'accélération du calendrier ;

Après en avoir délibéré ;

À la majorité par :

- 33 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves
BOUDJEMAÏ Kaïssa
MANTEL Serge
MONIER Annick
MILOTI Donni
BORDES Roselyne
CARRATALA Henri
MICONNET Olivier
HERRMANN Marie-Catherine
ADLANI Myriam

CARCREFF Corinne
ATTARD Gérard
LAFARGUE Jean-Claude
LEROUX Pierre-Olivier
DI IORIO Rina
MARKARIAN Olivier
FOURNIER Marine
MOULINAT-KERGOAT Hélène
AOUATI Kheireddine

BERTHE Éloïse
DJABALI Sara
BEREZIN Serge
CRALIS Christophe
COLLET Marie-Madeleine
MAUROBET Catherine
KOUCEM Yacine
CHASSAIN Clément
BARATTA Jean-Pierre

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20251110-2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 10/11/2025
Date de réception préfecture : 10/11/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

LE COZ Lucie
 ARNAUD Philippe
 MAKHLOUF Dounia
 GUIMARES Odette
 BERNARD Anne

à MONIER Annick
 à COLLET Marie-Madeleine
 à HERRMANN Marie-Catherine
 à FOURNIER Marine
 à MOULINAT-KERGOAT Hélène

- 3 voix contre :

HODÉ Laurence
 ROSSINI Christel
 RENAULT Bernadette

- 4 abstentions :

BITATSI-TRACHET Françoise
 TRILLAUD Laurent

BONINI Bruno
 JOLY Nathalie

à BITATSI-TRACHET Françoise
 à TRILLAUD Laurent

Article 1 : Ajuste les crédits de l'opération Requalification du lac de Sévigné dans l'Autorisation de Programme Cadre de Vie et approuve les ventilations de crédits de paiement proposées, les opérations du programme ainsi que leurs financements prévisionnels :

Programme Cadre de Vie	Autorisation de Programme 2025 DM1	Révision DM2 2025	Autorisation de Programme 2025 DM2	Ventilation 2025 DM2 Crédits de paiement	Financement prévisionnel révisé DM2 2025
Total programme	10 228 742,78	704 580,28	10 933 323,06	2024 : 84 028€ 2024 : 498 877,65€ 2025 : 6 351 125,79€ 2026 : 1 670 304,62€ 2027 : 636 425€ 2028 : 747 854€ 2029 : 544 708€ 2030 : 200 000€ 2031 : 200 000€	FCTVA : 1 793 502,10€ Etat : 1 446 251,52€ Région : 556 000€ MGP : 433 978,60€ Département : 113 280,62€ Emprunt : 4 155 000€ Autofinancmnt:2 435 310,22€
Requalification du lac de Sévigné	4 446 462,78 €	704 580,28 €	5 151 043,06 €	2023 : 84 028€ 2024 : 149 556,72€ 2025 : 4 036 767,00€ 2026 : 880 691,34€	FCTVA : 844 977,10€ Etat (DSIL) : 396 000€ Île-de-France Nature:556 000€ MGP(Nature 2050) :433 978.6€ Département : 22 620€ Emprunt : 2 800 000€ Autofinancement:97 467,36€
Rénovation Eclairage public LEDs	5 782 280 €	0,00 €	5 782 280 €	2024 : 349 320,93€ 2025 : 2 314 358,79€ 2026 : 789 613,28 € 2027 : 636 425€ 2028 : 747 854€ 2029 : 544 708€ 2030 : 200 000€ 2031 : 200 000€	FCTVA : 948 525€ Etat(Fonds Vert):1 050 251,52€ Département : 90 660,62€ Emprunt CDC à 2% : 955 000€ Autre Emprunt : 400 000€ Autofinancmnt:2 337 842,86€

Article 2 : Précise que les reports de crédit de paiement éventuels se feront sur ceux de l'exercice N+1 de manière automatique ;

Article 3 : Précise que les dépenses seront financées par les recettes prévisionnelles sus indiquées.

Accusé de réception en préfecture
 093-219300464-20251110-2025-10-04-DE
 Date de télétransmission : 10/11/2025
 Date de réception préfecture : 10/11/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Ainsi fait et délibéré en séance le jeudi 16 octobre 2025.

Olivier MICONNET
Secrétaire de séance

Pour M. le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe
Kaïssa BOUDJEMAI



date de publication : le 10/11/2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20251110-2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 10/11/2025
Date de réception préfecture : 10/11/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2025

Note de synthèse

Direction des finances

N°2025-10-04 : AJUSTEMENT D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Synthèse :

Les évolutions physiques et de calendrier du chantier de requalification du lac de Sévigné nécessitent l'actualisation de l'Autorisation de Programme Cadre de Vie.

1. CONTEXTE HISTORIQUE, ENJEUX ET OBJECTIFS RECHERCHÉS

Pour rappel sur la procédure des AP/CP :

C'est une dérogation au principe d'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier les investissements, elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des investissements sur moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un ou des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les AP sont votées par le Conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer ;
- Les crédits de paiement non utilisés sur l'année doivent être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal au moment de la présentation annuelle de l'exécution des AP/CP ;
- Toutes les autres modifications doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP figure également en annexe des documents budgétaires.

En début d'exercice budgétaire, les dépenses liées à une autorisation de programme peuvent être mandatées par l'ordonnateur jusqu'au vote du budget (dans la limite des CP prévus au budget de l'exercice).

Le Cadre de Vie :

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20251110-2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 10/11/2025
Date de réception préfecture : 10/11/2025

Dans le programme Cadre de Vie, seule la Requalification du lac de Sévigné nécessite d'être actualisée dans son montant en raison d'aléas et dans sa ventilation par année suite à une accélération du calendrier de réalisation.

Programme Cadre de Vie	Autorisation de Programme 2025 DM1	Révision DM2 2025	Autorisation de Programme 2025 DM2	Ventilation 2025 DM2 Crédits de paiement	Financement prévisionnel révisé DM2 2025
Total programme	10 228 742,78	704 580,28	10 933 323,06	2024 : 84 028€ 2024 : 498 877,65€ 2025 : 6 351 125,79€ 2026 : 1 670 304,62€ 2027 : 636 425€ 2028 : 747 854€ 2029 : 544 708€ 2030 : 200 000€ 2031 : 200 000€	FCTVA : 1 793 502,10€ Etat : 1 446 251,52€ Région : 556 000€ MGP : 433 978,60€ Département : 113 280,62€ Emprunt : 3 555 000€ Autofinancmnt:3 035 310,22€
Requalification du lac de Sévigné	4 446 462,78 €	704 580,28 €	5 151 043,06 €	2023 : 84 028€ 2024 : 149 556,72€ 2025 : 4 036 767,00€ 2026 : 880 691,34€	FCTVA : 844 977,10€ Etat (DSIL) : 396 000€ Île-de-France Nature:556 000€ MGP(Nature 2050) :433 978.6€ Département : 22 620€ Emprunt : 2 200 000€ Autofinancement:697 467,36€
Rénovation Eclairage public LEDs	5 782 280 €	0,00 €	5 782 280 €	2024 : 349 320,93€ 2025 : 2 314 358,79€ 2026 : 789 613,28 € 2027 : 636 425€ 2028 : 747 854€ 2029 : 544 708€ 2030 : 200 000€ 2031 : 200 000€	FCTVA : 948 525€ Etat(Fonds Vert):1 050 251,52€ Département : 90 660,62€ Emprunt CDC à 2% : 955 000€ Autre Emprunt : 400 000€ Autofinancmnt:2 337 842,86€

2. DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION, CALENDRIER ET MODALITÉS

La Requalification du lac de Sévigné :

Les travaux du lac de sévigné ont débuté au mois de mai 2025. Dans le cadre des travaux en cours, des ajustements techniques doivent être réalisés afin de répondre à des contraintes imprévues. Ces adaptations sont nécessaires pour garantir la préservation des sujets arborés, la sécurité et la durabilité des aménagements. Ces modifications engendrent des surcoûts qui justifient la demande de crédits supplémentaires.

Les modifications sont notamment liées à :

1. La préservation du patrimoine arboré

Lors de la phase de réalisation, il est apparu nécessaire de modifier certains ouvrages et cheminements afin de préserver plusieurs arbres remarquables présents sur le site. La conservation des saules également, implique des interventions plus complexes au niveau des berges.

Ces ajustements, indispensables pour respecter les engagements environnementaux du projet, génèrent des coûts supplémentaires.

2. L'éradication de la renouée du Japon

La présence de renouée du Japon s'est révélée plus importante que prévu lors des études initiales. Les travaux d'aménagement sont l'occasion d'éradiquer cette espèce invasive. Pour éviter une prolifération future, il est nécessaire :

- D'effectuer une extraction sur une surface plus importante que prévu,
- D'évacuer un volume de terre plus important vers des filières spécialisées,
- De mettre en place des mesures plus importantes afin de prévenir toute repousse.

Ces opérations lourdes ont un impact sur le coût global de l'intervention

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20251110-2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 10/11/2025
Date de réception préfecture : 10/11/2025

3. La modification de l'aire de jeux

Afin de mieux répondre aux besoins du public, le projet d'aire de jeux a été modifié :

- Adaptation des équipements pour les rendre plus attractifs,
- Aménagement d'une clôture provisoire pour permettre l'accès à l'aire de jeux durant la période des travaux du site.

Ces améliorations participent directement à la qualité d'usage de l'espace et à la satisfaction des futurs usagers.

Conclusion

Ces évolutions, bien qu'entraînant des dépenses supplémentaires, s'inscrivent pleinement dans les objectifs initiaux du projet :

- Préserver l'environnement et la biodiversité,
- Garantir la durabilité des aménagements,
- Offrir aux habitants et usagers un espace vert qualitatif.

Afin d'assurer la bonne réalisation du projet dans le respect de ces objectifs, il est donc demandé l'attribution de crédits complémentaires.

CALENDRIER : Date de fin des travaux : été 2026

3. IMPACT FINANCIER

Les 5,15M€ d'investissements sont étalés sur la période 2023 – 2026.

La révision entraîne en dépenses, une augmentation de 704 580,28€ en 2025 et l'accélération du calendrier les fait augmenter de 1 466 991,70€ en 2025 pour une diminution équivalente en 2026.

En recettes l'augmentation se finance par plus 115 579€ de FCTVA, 600 000€ d'emprunt et une baisse de 10 999,07€ de l'autofinancement.

Programme Cadre de Vie	Autorisation de Programme 2025 DM1	Révision DM2 2025	Autorisation de Programme 2025 DM2	Ventilation 2025 DM2 Crédits de paiement	Financement prévisionnel révisé DM2 2025
Total programme	10 228 742,78	704 580,28	10 933 323,06	2024 : 84 028€ 2024 : 498 877,65€ 2025 : 6 351 125,79€ 2026 : 1 670 304,62€ 2027 : 636 425€ 2028 : 747 854€ 2029 : 544 708€ 2030 : 200 000€ 2031 : 200 000€	FCTVA : 1 793 502,10€ Etat : 1 446 251,52€ Région : 556 000€ MGP : 433 978,60€ Département : 113 280,62€ Emprunt : 4 155 000€ Autofinancmnt:2 435 310,22€
Requalification du lac de Sévigné	4 446 462,78 €	704 580,28 €	5 151 043,06 €	2023 : 84 028€ 2024 : 149 556,72€ 2025 : 4 036 767,00€ 2026 : 880 691,34€	FCTVA : 844 977,10€ Etat (DSIL) : 396 000€ Île-de-France Nature:556 000€ MGP(Nature 2050) :433 978.6€ Département : 22 620€ Emprunt : 2 800 000€ Autofinancement:97 467,36€
Rénovation Eclairage public LEDs	5 782 280 €	0,00 €	5 782 280 €	2024 : 349 320,93€ 2025 : 2 314 358,79€ 2026 : 789 613,28 € 2027 : 636 425€ 2028 : 747 854€ 2029 : 544 708€ 2030 : 200 000€ 2031 : 200 000€	FCTVA : 948 525€ Etat(Fonds Vert):1 050 251,52€ Département : 90 660,62€ Emprunt CDC à 2% : 955 000€ Autre Emprunt : 400 000€

Accusé de réception en préfecture : 866
 093-219300484-20251110-2025-10-04-DE
 Date de télétransmission : 10/11/2025
 Date de réception préfecture : 10/11/2025

4. FONDEMENT JURIDIQUE

- ✓ Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1, L. 2311-3 et R. 2311-9 ;
- ✓ Le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;
- ✓ Instruction budgétaire et comptable M57 relative aux communes et aux établissements publics communaux ;
- ✓ La délibération n°2023-04-08 du 13 avril 2023 créant deux autorisations de programme et crédits de paiement pour deux opérations d'éducation et cadre de vie ;
- ✓ La délibération n°2024-02-08 du 08 février 2024 actualisant et créant des opérations des deux autorisations de programme et crédits de paiement pour des opérations des programmes équipement scolaire, éducation et cadre de vie ;
- ✓ La délibération n°2025-03-05 du 20 mars 2025 ajustant les autorisations de programme et crédits de paiement ;
- ✓ La délibération n°2025-03-08 du 20 mars 2025 approuvant le Budget primitif 2025 ;
- ✓ La délibération n°2025-07-03 du 03 juillet 2025 votant la Décision Modificative n°1 du budget 2025.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

La requalification du lac de Sévigné va permettre de créer un véritable îlot de fraîcheur en plein cœur du quartier centre de la ville. Espace de détente mais aussi de pédagogie, le site offrira un lieu de balade pour les riverains mais aussi de refuge pour la biodiversité.

6. DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ D'ajuster les crédits de l'opération Requalification du lac de Sévigné dans l'Autorisation de Programme Cadre de Vie et d'approuver les ventilations de crédits de paiement proposées les opérations du programme ainsi que leurs financements prévisionnels :

Programme Cadre de Vie	Autorisation de Programme 2025 DM1	Révision DM2 2025	Autorisation de Programme 2025 DM2	Ventilation 2025 DM2 Crédits de paiement	Financement prévisionnel révisé DM2 2025
Total programme	10 228 742,78	704 580,28	10 933 323,06	2024 : 84 028€ 2024 : 498 877,65€ 2025 : 6 351 125,79€ 2026 : 1 670 304,62€ 2027 : 636 425€ 2028 : 747 854€ 2029 : 544 708€ 2030 : 200 000€ 2031 : 200 000€	FCTVA : 1 793 502,10€ Etat : 1 446 251,52€ Région : 556 000€ MGP : 433 978,60€ Département : 113 280,62€ Emprunt : 4 155 000€ Autofinancmnt:2 435 310,22€
Requalification du lac de Sévigné	4 446 462,78 €	704 580,28 €	5 151 043,06 €	2023 : 84 028€ 2024 : 149 556,72€ 2025 : 4 036 767,00€ 2026 : 880 691,34€	FCTVA : 844 977,10€ Etat (DSIL) : 396 000€ Île-de-France Nature:556 000€ MGP(Nature 2050) :433 978.6€ Département : 22 620€ Emprunt : 2 800 000€ Autofinancement:97 467,36€
Rénovation Eclairage public LEDs	5 782 280 €	0,00 €	5 782 280 €	2024 : 349 320,93€ 2025 : 2 314 358,79€ 2026 : 789 613,28 € 2027 : 636 425€ 2028 : 747 854€ 2029 : 544 708€ 2030 : 200 000€ 2031 : 200 000€	FCTVA : 948 525€ Etat(Fonds Vert):1 050 251,52€ Département : 90 660,62€ Emprunt CDC à 2% : 955 000€ Autre Emprunt : 400 000€ Autofinancmnt:2 337 842,86€

Accusé de réception en préfecture
 093-219300464-20251110-2025-10-04-DE
 Date de télétransmission : 10/11/2025
 Date de réception préfecture : 10/11/2025

- ✓ De préciser que les reports de crédit de paiement éventuels se feront sur ceux de l'exercice N+1 de manière automatique ;
- ✓ De préciser que les dépenses seront financées par les recettes prévisionnelles sus indiquées.

7. ANNEXES

Sans objet.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20251110-2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 10/11/2025
Date de réception préfecture : 10/11/2025